



## SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS, une initiative de sensibilisation menée à l'échelle européenne.

Elle est coordonnée en France par l'Agence de la transition écologique (ADEME). Son objectif est de promouvoir des actions concrètes pour :

- réduire la quantité de déchets générée ;
- encourager des pratiques de consommation responsable.

### THÈME ANNUEL DE LA SERD 2025 :

## DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

### Qu'est-ce que les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) ?

Les D3E regroupent l'ensemble des appareils fonctionnant à l'électricité ou contenant des composants électroniques : les congélateurs, les téléviseurs, les téléphones, les panneaux photovoltaïques, les distributeurs de billets de banques, les ampoules, les sèche-cheveux, les vélos électriques, les jouets électriques, les cigarettes électroniques et bien d'autres. Ces déchets sont complexes à traiter car ils contiennent des matériaux précieux comme l'or, le cuivre ou le platine, mais aussi des substances dangereuses comme le mercure, le plomb, etc.

La mauvaise gestion des DEEE peut entraîner des effets nocifs sur l'environnement et la santé humaine. Certains de ces déchets sont parfois brûlés ou laissés à l'abandon dans des décharges à ciel ouvert, des substances toxiques sont alors libérées dans les sols et les eaux. Une élimination non contrôlée pollue dangereusement les écosystèmes. À l'inverse, le recyclage et la valorisation des DEEE permettent non seulement de récupérer des matériaux réutilisables, mais aussi de réduire la consommation de nouvelles ressources.



### Les DEEE en quelques chiffres

34

équipements électriques et électroniques que les Français pensent posséder par foyer. En réalité, c'est près de 100 !

+ 32 %

prévision en 2030 des D3E par rapport à 2022

28 milliards

de dollars c'est l'estimation de la valeur des métaux récupérés en 2022

62 millions

de tonnes de déchets électroniques produits dans le monde

+ 82%

de D3E depuis 2010

17,6 kilos

production moyenne de D3E par Européen

des D3E produits en 2022 ont été officiellement collectés et recyclés

+ 22,3 %

## Quelles sont les bonnes pratiques pour réduire l'impact des équipements électriques et électroniques ?

Les équipements électriques et électroniques (EEE) sont tous les produits qui ont besoin d'un courant électrique ou de champs électromagnétiques pour fonctionner. Par exemple : smartphone, e-cigarettes, petits et gros électroménagers, climatiseurs, enceintes, vélos électriques, panneaux photovoltaïques... En fin de vie, ces équipements doivent être triés et collectés par des filières spécifiques.

**34**

C'est le nombre d'équipements électriques et électroniques que les Français pensent posséder en moyenne par foyer. Mais en réalité, ils en possèdent près de 100.<sup>1</sup>



1 - Source : ECOLOGIC - <https://www.ecologic-france.com/communiques/chaque-foyer-francais-possede-en-moyenne-99-equipements-electriques-ou-electroniques.html>

## Les DEEE aux Capucins

Aujourd'hui, **deux points de collecte** sont définis pour les DEEE aux Capucins. L'un est dédié au **matériel informatique** et l'autre au **matériel technique**.

Pour faire évacuer des déchets électrique et électronique, il convient de réaliser un **bon de travaux** sur le logiciel MAINTA. L'équipe technique assurera le tri et l'évacuation des déchets.

**Les DEEE des Capucins sont collectés et traités par ODEA**, entreprise adaptée, située à Verrière en Anjou. ODEA assure le démantèlement et le recyclage des DEEE, elle est **agrée par l'éco-organisme ECOLOGIC**.



### Qu'est-ce qu'un ECO-ORGANISME ?

Un éco-organisme est une société de droit privé, souvent agréée par les pouvoirs publics, qui a pour mission de prendre en charge la fin de vie des équipements et objets qui rentrent dans le périmètre d'action d'une filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP).

Les coûts d'élimination des déchets pris en charge par une filière REP sont financés par les entreprises qui les ont mis sur le marché. Une contribution financière leur est demandée pour chaque produit fabriqué.

Particuliers ou professionnels, nous sommes soumis à l'achat à une éco-contribution. Cette éco-contribution couvre les frais de recyclage de ces déchets.

Si vous les jetez dans votre poubelle d'ordures ménagères au lieu de les rapporter à leur point de collecte, vous faites supporter leurs coûts d'élimination à votre collectivité.

Cela implique qu'en tant qu'utilisateur vous payerez deux fois la fin de vie de ces produits : dans leur prix d'achat et dans vos impôts par le biais de votre taxe sur les ordures ménagères. **Alors pensez à les jeter au bon endroit !**